



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

2 MAI 1978

**Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978 (1)**

— SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE —

AMENDEMENTS

PROPOSES PAR M. L. BERNARD ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 4-V (1977-1978) - N° 1, 1 Annexes et 1 Bis.

TABLEAU (p. 6)

TITRE I

Dépenses courantes

PARTIE II

Education permanente

SECTION 32

ART. 12.41. — « *Campagnes nationales en matière d'information concernant la contraception et l'éducation sanitaire* ».

Réduire de 2 millions la quotité bruxelloise : soit à 10,5 millions.

Réduire par conséquent le crédit total à 38,8 millions.

Justification

La part bruxelloise n'était que de 4 millions en 1976. La Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles est le pôle administratif principal d'animation et d'information en matières familiales et de santé mentale pour l'agglomération. C'est la raison pour laquelle une augmentation d'un montant correspondant sera proposée au budget contenant la dotation de ladite Commission.

PARTIE II

Education permanente

SECTION 33

ART. 33.45. — « *Subsides aux associations... en vue de promouvoir l'éducation familiale* ».

Réduire la quotité bruxelloise de 1 million : soit à 1,1 million.

Réduire par conséquent le crédit total à 6 millions.

Justification

L'augmentation proposée dépasse 60 p.c. La Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles est le pôle principal de l'action administrative en cette matière (voir ses initiatives dans le domaine de la politique familiale et de l'enfance). C'est la raison pour laquelle une augmentation d'un montant correspondant sera proposée au budget contenant la dotation de ladite Commission.

L. BERNARD.
A. DEGROEVE.
A. LAGASSE.
G. BRASSEUR.